



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2018-673 relatif au traitement des élus municipaux** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	21 décembre 2018
Adoption du projet de règlement et présentation	21 décembre 2018
Avis public annonçant l'adoption	16 janvier 2019
Adoption du règlement	15 février 2019

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 20^e jour du mois de février 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 20 février 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de février 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier